



CCAS de TOUQUES

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le 24/09/2025

ID : 014-211406996-20250919-CCAS_2025_3_1-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION –
Séance du 19 SEPTEMBRE 2025 – 11H00**

**Date de convocation
Le 12 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Touques s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur MULLER, Maire et Président.

Le Conseil d'Administration s'est déroulé conformément aux articles L-123-4 à L-123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

PRÉSENTS : D.MULLER ; F.LOUIS ; A.DIDIER ; D.VAUTIER ; P.DURAND ; G.DUBROMEL

ABSENTS REPRÉSENTÉS : S.OUTIN (donne pouvoir à F.LOUIS) ; L.FORESTIER (donne pouvoir à P.DURAND)

ABSENT EXCUSE : C.PIERRE

A.DIDIER est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents conformément aux articles R123-6 à R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 27 JUIN 2025.

Pour extrait conforme,
LE PRÉSIDENT,



DAVID MULLER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.